



CS - 5.05
Débat d'orientation budgétaire
pour l'exercice 2008

20 DEC. 2007

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 19 décembre 2007

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Monsieur le Président rappelle l'obligation faite aux communes et établissements publics de plus de 3.500 habitants, de tenir un débat d'orientation budgétaire, en application des dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce débat se déroule dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et répond au besoin d'information du public sur les affaires locales. Il permet ainsi aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

Le débat d'orientation budgétaire ne revêt aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération de l'assemblée.

Introduction

Syndicat Mixte fondé sur le principe de spécialité, le S.E.R.T.R.I.D a pour compétences, d'une part le transport à partir des quais de transfert et le traitement par incinération des déchets ménagers, d'autre part la collecte et le traitement des déchets verts.

Ainsi, ses recettes de fonctionnement sont exclusivement liées à l'exercice des compétences précitées. Elles le sont de manière directe, et proviennent à ce titre, soit des entités membres (Communauté de l'Agglomération Belfortaine, SIVOM du SUD-TERRITOIRE et SICTOM du Pays Sous-Vosgien) et présentent de ce fait un caractère assuré, soit des contrats ponctuels qui peuvent être passés avec d'autres collectivités ou des entreprises intéressées, et revêtent alors un caractère aléatoire.

Elles le sont également de manière indirecte, s'agissant de la valorisation énergétique liée à l'incinération, avec la revente de l'électricité à E.D.F. Le volume de recettes est fonction de la bonne marche des installations, mais également de la quantité de déchets incinérés à des périodes clés, principalement lors de la période hivernale, le tarif de revente étant alors plus avantageux pour le producteur.

Elaborer une stratégie financière, c'est donc, pour le S.E.R.T.R.I.D, conjuguer au mieux les effets de l'endettement initial consécutif à la construction de l'Ecopole et des quais de transfert, avec une politique tarifaire qui puisse tenir compte de la « clientèle », diminuer les conséquences des aléas techniques tout en se donnant les marges de manœuvre suffisantes pour être à même d'autofinancer les investissements à venir, notamment en matière de mise aux normes des installations.

C'est la juste prise en compte de ces contraintes qui doit permettre de définir au plus juste le coût de traitement et son évolution.

A cet égard, il y a lieu de rappeler, ainsi que cela a été consigné dans la délibération n° CS 1-04 du 20 décembre 2006, que « *les perspectives soulignées en conclusion du débat d'orientation budgétaire 2007 tendaient à une revalorisation de coût de traitement à la tonne à l'horizon 2008 / 2009, afin notamment de couvrir la croissance du service de la dette, de maintenir l'équilibre d'exploitation et de dégager des marges pour financer les projets futurs avec une part significative d'autofinancement.* »

Historique de la politique tarifaire

La ligne directrice a été de retenir un tarif privilégié pour les entités membres, dont l'apport total est annuellement de l'ordre de 50 000 tonnes d'ordures ménagères, et de consentir des tarifs plus élevés pour les extérieurs.

Cette position a le mérite de servir chacun au regard de sa contribution initiale, et notamment les investisseurs. Elle s'avère beaucoup plus délicate dès lors que la conclusion ou la reconduction de marchés pose difficulté, la disponibilité de nouveaux gisements n'offrant pas de solutions évidentes.

En effet, des contrats « volatiles » dépendent en grande partie les marges de manœuvre supplémentaires que le S.E.R.T.R.I.D est susceptible de dégager au titre de l'aspect commercial de ses activités.

Le S.E.R.T.R.I.D a su utiliser au mieux cette variable d'ajustement, mais il convient de ne pas perdre de vue qu'il n'en a pas la maîtrise.

Le coût de traitement consenti aux entités n'a pas suivi une progression linéaire. Bien au contraire, la volonté affichée et matérialisée a été de répercuter les résultats positifs sur les tarifs. Il n'y a donc pas eu de progression arithmétique de ceux-ci au gré de l'inflation, en témoignent les éléments chiffrés ci-après (valeurs exprimées en € H.T / tonne, hors transport) :

	de 2002 à 2005	2006	2007	% augmentation moyen par an sur la période 2002-2007
O.M	81	84	84	0.74 %
Encombrants	81	85	85	0.98 %

Un gisement en question

Les ressources du S.E.R.T.R.I.D dépendent de la masse des déchets ménagers à traiter, elle-même fonction de l'importance de la population, de ses habitudes de consommation ainsi que des différentes filières de traitement opérationnelles. L'évolution des modes de vie et les pratiques commerciales viennent compenser la stagnation de la consommation des ménages et le développement des pratiques civiques en faveur du tri sélectif.

Le constat doit être fait de la diminution du gisement des ordures ménagères apporté par les entités. La situation détaillée, depuis la mise en service de l'Ecopôle, révèle ainsi un tassement de leurs apports, dans les proportions suivantes (en tonnes incinérées) :

2 6 0 0 0 0 0 0 7

	2004	2005	2006	2007
O.M	51 851	50 514	49 329	49 196

Si l'on ajoute qu'une directive de l'Union Européenne relative notamment aux emballages et aux déchets d'emballages fixe, à l'échéance du 31 décembre 2008, des taux de recyclage, par nature de matériaux, qui imposeront un effort soutenu en matière de collecte et de tri sélectifs, il apparaît de manière incontournable que l'on tend vers une plus grande soustraction à l'incinération.

C'est également un facteur à prendre en considération dans le cadre d'une politique tarifaire pluriannuelle.

Un contexte économique et social morose

Le volume des déchets à traiter est aussi et surtout le reflet du niveau de consommation des citoyens. Or, à cet égard, il n'y a pas eu la relance annoncée de la consommation, les orientations sensées soutenir le pouvoir d'achat s'avérant insuffisantes. Les mesures annoncées par le Gouvernement, et notamment les dispositifs de réduction d'impôts et la réforme des heures supplémentaires, n'ont visiblement pas rencontré l'effet escompté.

Comment pourrait-il en être autrement, dès lors que la hausse du coût du pétrole et celle du prix des matières agricoles ponctionnent de manière insoutenable le budget des ménages ?

Les prévisions 2008 confirment cette tendance. Selon l'institut Coe-Rexecode, l'inflation en zone euro se stabiliserait à + 2% comme en 2007, la crainte de tensions inflationnistes, suite aux pressions pesant sur l'appareil de production et au relèvement de la TVA en Allemagne, ne semblant pas se confirmer.

En France, alors que les prix à la consommation enregistraient depuis 2005 une décélération constante, l'année 2008 devrait rompre avec cette tendance, l'institut Coe-Rexecode évaluant la hausse des prix à 2%, après + 1.5% en 2007. L'inflation serait soutenue par une accélération progressive des prix des produits alimentaires, générée par la hausse des cours mondiaux.

L'année 2008 devrait également enregistrer un fort ralentissement de l'investissement productif, + 2.8% après + 4.8% en 2007. Les faibles résultats des entreprises non financières installées sur le territoire constitueraient le principal frein à la reprise des investissements productifs. Les derniers résultats disponibles font état d'un recul des profits bruts de ces entreprises et d'une progression constante de leur taux d'endettement.

Cette crise de confiance et le climat morose qu'elle engendre ne permettent pas d'envisager une consommation en hausse. A son échelle, le S.E.R.T.R.I.D est appelé à en subir les conséquences directes et immédiates.

Des difficultés ponctuelles

Les exercices 2006 et 2007 se sont traduits par des difficultés ponctuelles lourdes, qui n'ont pas eu de répercussions directes sur les entités, dans la mesure où l'année 2005, particulièrement faste, a permis d'en atténuer les effets.

En effet, c'est le seul exercice où l'usine a été portée à saturation, sachant que ce niveau n'a pu être atteint que par des apports extérieurs, en l'occurrence ponctuels et non reconductibles, puisqu'il s'agissait d'une panne de l'usine de MULHOUSE.

Incidents techniques répétés, pertes d'exploitation et de recette électrique consécutives à plusieurs arrêts de ligne, défaut d'apports en déchets ménagers et en boues, suite judiciaire de contentieux liés à la livraison de l'usine, l'ensemble a conduit à un passif de l'ordre de 1 400 000 €, qui a été absorbé sans que le coût du service en subisse les répercussions.

Réduction des capacités d'autofinancement

La conjugaison de ces différents éléments agit de manière négative sur les capacités d'autofinancement. La courbe des résultats de fonctionnement des différents exercices en témoigne effectivement : son inflexion à compter de l'exercice 2006, et plus encore, le niveau prévisible du résultat 2007, traduisent la réfaction des marges de manœuvre.

Sur la base des comptes administratifs pour les exercices clos, et d'une approche prévisionnelle pour l'exercice en cours, ces résultats de fonctionnement se détaillent comme suit :

2002	2003	2004	2005	2006	2007
+ 1 803 407 €	+ 1 571 084 €	+ 1 447 291 €	+ 2 903 473 €	+ 1 637 026 €	+ 800 000 €

Le S.E.R.T.R.I.D se trouve aujourd'hui placé dans l'obligation de se redonner des marges. Il est donc nécessaire de proposer différentes pistes de réflexion et d'action, pour ne pas faire supporter au seul coût de traitement les répercussions de la situation.

Impact des marchés financiers

Avec une dette de plus de 50 millions d'euros, qui correspond au choix initial de financer par l'emprunt les installations, l'évolution du cours des taux impacte très fortement les marges de manœuvre de la collectivité.

Au 1^{er} janvier 2008, le capital restant dû sera de 55 676 290 €, avec une dette structurée comme suit :

	Taux fixe	Taux variable
Proportion sur dette totale	45%	55%
Durée moyenne	30 ans 7 mois	19 ans 2 mois

Le S.E.R.T.R.I.D s'est donc engagé dans une renégociation de sa dette, de manière à limiter les frais financiers. Différentes opérations de réaménagement, par le biais d'une révision des taux et par un reprofilage des emprunts les plus courts, ont déjà été conduites et vont l'être encore.

La perspective est de stabiliser le niveau de ce poste budgétaire, pour ne pas répercuter exclusivement sur le coût du service les besoins de financement à court terme de la collectivité.

Recherche de nouveaux gisements

Les partenariats, qu'ils soient à reconduire ou à initier, posent difficulté dès lors que les paramètres financiers, stratégiques et politiques ne sont pas maîtrisables à l'échelle de la collectivité.

Certes, en raison de sa capacité et selon les disponibilités, le S.E.R.T.R.I.D accueille ponctuellement des déchets ménagers en provenance d'autres usines, mais cette ressource

n'est jamais garantie. Elle tient le plus souvent à des obligations d'évacuation suite à des pannes techniques auxquelles il faut pallier de manière urgente, et n'entre donc pas dans le schéma d'une décision préalable de partenariat.

Il se pose là une réelle difficulté qui ne pourra être aplanie qu'à partir d'une réflexion sur le niveau de territorialité pertinent de traitement des déchets, qui ne peut se limiter au seul département mais doit davantage tendre vers la notion de bassin de population.

∞ ∞

Il est proposé au comité syndical de débattre des orientations budgétaires du S.E.R.T.R.I.D pour l'exercice 2008 et de réfléchir à la politique tarifaire à appliquer, en retenant notamment les informations contenues dans le présent rapport.

Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** des orientations budgétaires pour l'exercice 2008

Ainsi délibérée au siège administratif du SERTRID ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 26 DEC. 2007 conformément au C.G.C.T.

Dépôt en préfecture le : 26 DEC. 2007

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.


Emile GEHANT

26 DEC. 2007